

SICAV de droit français

LAZARD ACTIFS REELS

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : Mazars

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 9 |
| 3. Rapport de gestion | 11 |
| 4. Informations réglementaires | 16 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 22 |
| 6. Comptes de l'exercice | 31 |
| 7. Annexe(s) | 51 |
| Information SFDR | 52 |

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Actifs Réels

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

| | |
|--|--|
| Nom du produit : | Lazard Actifs Réels - Action D |
| Code ISIN : | FR0000291411 |
| Initiateur du PRIIPS : | LAZARD FRERES GESTION SAS |
| Site Web : | www.lazardfreresgestion.fr |
| Contact : | +33 (0)1 44 13 01 79 |
| Autorité compétente : | L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) |
| Pays d'autorisation et agrément : | Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS. |
| Date de production du document : | 20/12/2022 |

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : MSCI EMU IMI Core Real Estate Index Net Return EUR. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par la recherche de rendement. La stratégie d'investissement repose donc sur la sélection de valeurs foncières selon les critères suivants :

- décote sur l'actif net réévalué et croissance des cash-flows ;
- qualité et potentiel de revalorisation du patrimoine ;
- choix des segments d'activités : bureaux, centres commerciaux, logements, entrepôts, crédit-bail ; existence de gisements de loyers ;
- stratégie moyen-long terme de la société foncière : arbitrage au sein des portefeuilles d'actifs, niveau d'endettement, gestion de la dette, contraintes réglementaires, croissance externe par actifs isolés ou par acquisition de portefeuille, externalisation d'actifs, commercialisation ;
- concentration du secteur ;
- liquidité et actionnariat ;
- qualité du management et politique de communication externe ;
- politique de distribution de dividendes.

Les zones géographiques privilégiées sont celles de l'indice de référence MSCI EMU IMI Core Real Estate : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie et Pays-Bas, dont le poids dans le portefeuille de la Sicav représente au moins 75% de son actif net. Les pays faisant partie de l'Espace Economique Européen hors zone Euro peuvent représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net investi restant de la Sicav.

Le portefeuille est composé :

- d'actions et/ou valeurs assimilées donnant accès au capital, émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro à hauteur de 75% minimum de l'actif net ;
- d'actions et/ou valeurs assimilées suisses à hauteur de 5% maximum de l'actif net ;
- d'actions ou parts d'OPCVM français ou européens (dont les OPCVM gérés par la société de gestion) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Le risque de change ne doit pas dépasser 10% maximum de l'actif net de la Sicav. La Sicav peut utiliser des options sur actions et change, des swaps de change et des contrats de change à terme sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et de change. Les engagements sur les marchés à terme sont limités à 20% maximum de l'actif net de la Sicav.

La Sicav peut utiliser des options sur actions et change, des swaps de change et des contrats de change à terme sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque action et de change.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Distribution
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | J+2 ouvrés |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| <i>Minimum</i> | | | |
| <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> | | | |
| Tension | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 1 190 € | 2 960 € |
| | Rendement annuel moyen | -88,1% | -21,6% |
| Défavorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 5 590 € | 2 960 € |
| | Rendement annuel moyen | -44,1% | -21,6% |
| Intermédiaire | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 050 € | 12 180 € |
| | Rendement annuel moyen | 0,5% | 4,0% |
| Favorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 14 240 € | 16 380 € |
| | Rendement annuel moyen | 42,4% | 10,4% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2021 - 14/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2017 - 14/05/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2014 - 14/04/2015

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 568 € | 1 503 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,7% | 2,7% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déduction des coûts et de 4,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à 400 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,6% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 154 € |
| Coûts de transaction | 0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 14 € |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RAD

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Actifs Réels

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

| | |
|--|--|
| Nom du produit : | Lazard Actifs Réels - Action C |
| Code ISIN : | FR0010119917 |
| Initiateur du PRIIPS : | LAZARD FRÈRES GESTION SAS |
| Site Web : | www.lazardfreresgestion.fr |
| Contact : | +33 (0)1 44 13 01 79 |
| Autorité compétente : | L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) |
| Pays d'autorisation et agrément : | Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS. |
| Date de production du document : | 20/12/2022 |

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : MSCI EMU IMI Core Real Estate Index Net Return EUR. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par la recherche de rendement. La stratégie d'investissement repose donc sur la sélection de valeurs foncières selon les critères suivants :

- décote sur l'actif net réévalué et croissance des cash-flows ;
- qualité et potentiel de revalorisation du patrimoine ;
- choix des segments d'activités : bureaux, centres commerciaux, logements, entrepôts, crédit-bail ; existence de gisements de loyers ;
- stratégie moyen-long terme de la société foncière : arbitrage au sein des portefeuilles d'actifs, niveau d'endettement, gestion de la dette, contraintes réglementaires, croissance externe par actifs isolés ou par acquisition de portefeuille, externalisation d'actifs, commercialisation ;
- concentration du secteur ;
- liquidité et actionnariat ;
- qualité du management et politique de communication externe ;
- politique de distribution de dividendes.

Les zones géographiques privilégiées sont celles de l'indice de référence MSCI EMU IMI Core Real Estate : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie et Pays-Bas, dont le poids dans le portefeuille de la Sicav représente au moins 75% de son actif net. Les pays faisant partie de l'Espace Economique Européen hors zone Euro peuvent représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net investi restant de la Sicav.

Le portefeuille est composé :

- d'actions et/ou valeurs assimilées donnant accès au capital, émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro à hauteur de 75% minimum de l'actif net ;
- d'actions et/ou valeurs assimilées suisses à hauteur de 5% maximum de l'actif net ;
- d'actions ou parts d'OPCVM français ou européens (dont les OPCVM gérés par la société de gestion) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Le risque de change ne doit pas dépasser 10% maximum de l'actif net de la Sicav. La Sicav peut utiliser des options sur actions et change, des swaps de change et des contrats de change à terme sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et de change. Les engagements sur les marchés à terme sont limités à 20% maximum de l'actif net de la Sicav.

La Sicav peut utiliser des options sur actions et change, des swaps de change et des contrats de change à terme sur des marchés réglementés français et étrangers et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque action et de change.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | J+2 ouvrés |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| <i>Minimum</i> | | | |
| <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> | | | |
| Tension | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 1 190 € | 2 960 € |
| | Rendement annuel moyen | -88,1% | -21,6% |
| Défavorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 5 680 € | 2 960 € |
| | Rendement annuel moyen | -43,2% | -21,6% |
| Intermédiaire | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 240 € | 13 180 € |
| | Rendement annuel moyen | 2,4% | 5,7% |
| Favorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 14 400 € | 17 710 € |
| | Rendement annuel moyen | 44,0% | 12,1% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2021 - 14/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2017 - 14/05/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2014 - 14/04/2015

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 568 € | 1 594 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,7% | 2,7% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,4% avant déduction des coûts et de 5,7% après cette déduction.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à 400 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,6% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 154 € |
| Coûts de transaction | 0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 14 € |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RAC

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Il a été décidé pour la Sicav **LAZARD ACTIFS REELS** (code ISIN : FR0010119917) :

- L'insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- La suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- L'acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts/actions et/ou en montant.

➤ **Date d'effet : 16/06/2022.**

Le DICI de la Sicav **LAZARD ACTIFS REELS** (code ISIN : FR0010119917) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1er janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

| Noms des Administrateurs | Nombre de Mandats | Liste des mandats et fonctions |
|--|--------------------------|--|
| M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i> | 3 | <ul style="list-style-type: none">▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav :<ul style="list-style-type: none">○ Lazard Actifs Réels▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav :<ul style="list-style-type: none">○ Lazard Equity SRI▪ Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav :<ul style="list-style-type: none">○ Lazard Alpha Europe |
| Mme Annabelle Vinatier <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i> | 1 | <ul style="list-style-type: none">▪ Administrateur de la Sicav Lazard Actifs Réels |

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président de celles de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- ❖ La performance de la part C sur la période est de **-33,30%**.
- ❖ La performance de la part D sur la période est de **-33,30% (dividende réinvesti)**.
- ❖ La performance de l'indice sur la période est de **-36,24%**.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Économie

La croissance mondiale s'est essoufflée en 2022, sur fond de forte inflation. Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 %, soit un taux inférieur de moitié à celui observé en 2021 pendant le rebond consécutif à la pandémie. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières ont accentué les tensions inflationnistes préexistantes. Le choc énergétique a toutefois été moins violent qu'anticipé en Europe et certains des facteurs qui avaient alimenté la hausse des prix ont commencé à s'inverser. Les prix de l'énergie sont repartis à la baisse et la résorption des problèmes d'approvisionnement a permis un ralentissement de l'inflation des biens. En revanche, l'inflation des services est demeurée élevée et les marchés du travail globalement tendus, posant le risque que l'inflation s'installe à un niveau durablement supérieur à l'objectif des banques centrales. Les hausses de taux massives déjà réalisées seront-elles suffisantes pour ramener l'inflation à 2% ? Combien de temps l'activité peut-elle résister ?

Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +1,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. 4,5 millions d'emplois ont été créés en 2022, permettant une baisse du taux de chômage de 3,9% à 3,5%. Le salaire horaire a augmenté de +5,0% au cours des douze derniers mois. L'inflation a accéléré au premier semestre avant de ralentir au second, pour atteindre +7,1% sur un an en novembre 2022.

La Fed a augmenté son taux directeur de +425 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,25%-4,50%, avec la séquence suivante : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre et +50 points de base en décembre. En mai 2022, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, le PIB a augmenté de +2,3% entre le T3 2021 et le T3 2022. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,3% en Allemagne, +1,0% en France, +2,6% en Italie et +4,4% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 7,0% à 6,5%. L'inflation a nettement accéléré pour atteindre +9,2% sur un an en décembre 2022. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de +250 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre et +50 points de base en décembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 2,00%, le taux de refinancement de 0% à 2,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 2,75%.

En mars 2022, la BCE a annoncé la fin de son programme d'urgence (PEPP) et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre de son programme d'achats d'actifs (APP). En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP. En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballlement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de début mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à la fin du T2 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, le PIB a augmenté de +3,9% entre le T3 2021 et le T3 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté à 5,7%. L'inflation est restée modérée à +1,8% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 20 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. La Commission nationale de la santé a annoncé la levée de la plupart des restrictions sanitaires en décembre 2022.

Marchés

2022 fut une année horrible sur les marchés, avec des performances très mauvaises sur la quasi-totalité des classes d'actifs.

Les marchés actions ont lourdement chuté en 2022. L'indice MSCI World en dollar a perdu 19,8%, sa pire année depuis 2008. Le S&P 500 en dollar a baissé de -19,4%, l'Euro Stoxx en euro de -14,4%, le Topix en yen de -5,1% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de -22,4%. Au sein des marchés actions, les valeurs cycliques ont mieux résisté que les valeurs de croissance.

Au premier trimestre, la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières ont causé une forte baisse des marchés.

Au deuxième trimestre, la baisse s'est amplifiée, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Au troisième trimestre, les marchés actions ont tenté un rebond, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux lors de leur réunion annuelle à Jackson Hole, en août 2022, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et provoqué une rechute.

Au quatrième trimestre, les marchés actions ont enregistré une forte hausse. L'essentiel du rebond s'est fait aux mois d'octobre et novembre, les investisseurs anticipant à nouveau une inflexion des politiques monétaires ainsi qu'un rebond de la croissance chinoise. Le mouvement s'est inversé en décembre, à la suite du discours très dur de la BCE.

Les marchés obligataires ont également souffert en 2022. Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,51% à 3,87%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a terminé l'année au plus haut à 2,57%, contre un niveau de -0,18% fin 2021.

Les spreads de crédit des émetteurs privés européens se sont nettement écartés sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premiers sont passés de 98 à 159 points de base et les seconds de 331 à 498 points de base.

La remontée des taux d'intérêt et l'écartement des spreads ont provoqué des performances négatives sur tous les segments. Dans la zone euro, les obligations d'Etat ont baissé de -18,2%, les obligations investment grade de -13,9%, les obligations high yield de -11,2% et les obligations subordonnées financières de 13,0%. Les obligations de l'Etat américain à échéance 10 ans ont baissé de 14,9%.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -5,8% contre le dollar et de -4,6% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,3% contre yen et de +5,2% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de +8,7% en 2022. Le prix du baril de Brent est passé de 77 dollars à 85 dollars avec un pic à 128 dollars début mars.

POLITIQUE DE GESTION

Au premier trimestre 2022, le fonds (Part C) a sous-performé de 44 points de base par rapport à son indicateur de référence (-5,14% vs -4,70%).

Janvier 2022 :

Le début d'année se distingue sur le marché obligataire notamment par un retournement des taux et un changement de paradigme des banques centrales. Bien avant que la Fed confirme son biais haussier taux le 26 janvier, le dix ans américain avait commencé à monter sérieusement. Sur le mois de janvier, le rendement du T-bond passe de 1,51% à 1,77%, entraînant à sa suite les taux longs européens, malgré les dénégations de la BCE. Le dernier jour du mois, le dix ans allemand passe en territoire positif. Le prix du baril de pétrole passe de \$77 à \$89. Le marché actions cède 3,74%. Les valeurs foncières de la zone euro progressent en revanche de 0,55% après une sous performance notable durant l'année 2021. Le fonds quant à lui sous performe de 235 bp (Part C). Il pâtit essentiellement du rebond de Vonovia, structurellement sous pondérée en portefeuille compte tenu de son poids dans l'indice et de la consolidation du secteur logistique (Segro -12%, Shurgard -12%, Argan -4%) après un excellent parcours l'an dernier. Vib Vermoegen, fait l'objet d'une offre de Dic et progresse de 11%.

Février 2022 :

Malgré les tensions en Ukraine qui commençaient à se faire sentir, le début de mois de février ressemblait au début de l'année avec la poursuite d'une intense rotation thématique, portée par la poursuite des tensions sur les taux longs des deux côtés de l'Atlantique. Le début des opérations militaires et des sanctions internationales qui se sont ensuivies a mis un brutal coup d'arrêt à ce mouvement. Non seulement, le marché a fortement reculé, pour terminer le mois en baisse de 5,18%, mais aussi le comportement s'est totalement inversé par rapport aux premières semaines de 2021, les valeurs cycliques et bancaires étant particulièrement attaquées tandis que les valeurs de croissance et l'immobilier tiraient mieux leur épingle du jeu. Les valeurs foncières de la zone euro (indice MSCI) cèdent 2,76%. Le fonds (Part C) quant à lui surperforme, avec une baisse de 2,32%. Le fonds bénéficie de la sous performance de Vonovia (sous pondéré) et du rebond d'Instone. Il pâtit en revanche de l'absence de Befimmo et des baisses de CTP, Icade et SBB (attaque short de Viceroy). Durant le mois de février nous retiendrons également l'offre aussi inattendue qu'inattentive de DIC sur VIB Vermoegen, celle de Brookfields sur la société de Bureaux Befimmo (avec 21% de décote sur NAV) faisant suite à celle d'Alstria sur le même segment, le renforcement de Vonovia au capital d'Adler (20,5%), le désengagement de Casino dans Mercialis (10,3%) et l'augmentation du programme de rachat d'actions de Arountown (passant de 0,5 Md€ à 1 Md€).

Mars 2022 :

Tandis que dans les derniers jours de février, les taux longs avaient fortement baissé par crainte d'un ralentissement économique lié aux événements en Ukraine, le mois de mars aura été marqué par une remontée fulgurante et pour ainsi dire historique des rendements obligataires, provoquée par le renforcement des signaux inflationnistes. Le TBond 10 ans passe de 1,8% à 2,3%, le Bund de 0% à 0,55%. Le pétrole connaît un choc violent, s'approchant brièvement des 140 dollars avant de retomber à 105. Le gaz et l'électricité en Europe bondissent eux aussi à des niveaux inédits mais redescendent brutalement également. Les marchés actions, quant à eux, résistent aux mauvaises nouvelles, mais adoptent un comportement particulièrement défensif qui pénalise la performance du portefeuille. L'eurostoxx baisse de 0,24%. Les valeurs foncières de la zone euro cèdent 2,53%. Le fonds surperforme son indice de 142bp ce mois-ci. Il pâtit de la consolidation de VIB Vermoegen suite à la fin de l'offre de DIC. Il bénéficie en revanche de la sous exposition structurelle de Vonovia et de l'offre déposée sur Metrovacesa.

Au second trimestre 2022, le fonds (Part C) a sous-performé de 110 points de base par rapport à son indicateur de référence (-23,85% vs -22,75%).

Avril 2022 :

Les prix des matières premières énergétiques et agricoles se sont stabilisées à des niveaux élevés mais ont cessé de monter. Cela n'a pas empêché l'inflation de continuer d'accélérer, parfois de manière spectaculaire dans certains pays. Les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique ont continué de raffermir leur discours, tandis que la poursuite d'une politique zéro-covid en Chine qui semble éternelle continue de perturber les chaînes d'approvisionnement, stimulant encore l'environnement inflationniste, en même temps qu'elle fait craindre un ralentissement durable de l'Empire du Milieu. Le T-Bond et le Bund clôturent le mois à des niveaux de rendements les plus élevés de ces trois dernières années, 2,93% et 0,93% respectivement. Le dollar se raffermi très fortement, passant de 1,12 à 1,06 contre euro. Globalement, les premières publications trimestrielles des entreprises sont très bonnes en Europe. L'indice Eurostoxx cède 1,7%. Le secteur immobilier amplifie significativement la baisse (-5,8%). Le fonds (Part C) surperforme légèrement en cédant 5,4%. Il bénéficie de la sous pondération structurelle en Vonovia et de l'absence d'Adler.

Mai 2022 :

Au mois de mai, tandis que les taux continuaient de se tendre rapidement, la BCE a adopté un ton de plus en plus ferme, accélérant encore la tendance en Europe, plus qu'aux États-Unis. Tant et si bien que le dollar a stoppé sa hausse terminant le mois à 1,07\$/€. Sur le front de l'énergie, les tensions sur les prix restent très fortes. S'il y a une accalmie toute relative sur le marché du gaz en Europe, force est de constater que le gaz américain, lui, a fini par décoller, de même que l'électricité européenne et le pétrole qui poursuivent leur hausse régulière et atteignent de nouveaux plus hauts annuels. Malgré cet environnement plutôt menaçant, accompagné de plusieurs « profit-warnings » retentissants aux États-Unis, le marché résiste et parvient à se hisser en territoire positif, à +0,41%. Les valeurs foncières européennes cèdent 2,02%. Le fonds (Part C) sous performe de 189 points de base. Il pâtit de la consolidation du secteur de la logistique, pénalisé après un commentaire défavorable d'Amazon (VIB -13,7%, Segro -18,4%, Tritax -16,9%).

Juin 2022 :

Le mois de juin a été caractérisé par deux phases de marché très différentes, et presque opposées. La première quinzaine a été marquée par une très forte tension sur les taux longs européens, sous l'effet des craintes d'inflation qui s'accéléraient. Le 10 ans français s'est approché des 2,40%, un niveau qui aurait presque été inimaginable il y a quelques mois encore, le Bund allemand atteignant lui 1,76%. Mais dans la deuxième partie du mois, avec les inquiétudes sur les pénuries de gaz à venir en Europe, ce sont les craintes de récession qui ont prédominé. Les taux longs ont alors très fortement rebaisé et l'Euro a lui-même fléchi jusqu'à 1,04\$. Les marchés actions reculent et notamment les valeurs foncières européennes, en baisse de 16,31% ce mois. Le fonds surperforme légèrement et enregistre une baisse de 16,20% (Part C). Il bénéficie de la bonne performance de foncières espagnoles (Arima, Metrovacesa) et pâtit du recul de certaines foncières suédoises (Fastighet, Castellum).

Au troisième trimestre 2022, le fonds (Part C) a surperformé de 360 points de base par rapport à son indicateur de référence (-12,66% vs -16,27%).

Juillet 2022 :

Malgré la persistance de tensions géopolitiques, l'accentuation des craintes de rationnement énergétique en Europe et l'écartement du spread BTP-Bund, le marché actions rebondit en juillet. Le marché s'interroge sur la capacité des banques centrales à tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Les valeurs foncières de la zone euro (MSCI EMU IMI core) accentuent ce rebond après un début d'année difficile (+9,69%). Les tensions sur le crédit immobilier ont été marquées. Certaines foncières réduisent leur endettement. TAG Immobilien procède à une augmentation de capital de 200 M€, malgré une forte décote sur actif net. Vonovia annonce son intention de céder des actifs en Allemagne et en Suède. Adler met de nouveaux actifs en vente également. Le fonds pâtit essentiellement de son exposition aux développeurs immobiliers (Nexity et Instone) qui subissent l'inflation des coûts matières. Il bénéficie en revanche des rebonds marqués de VIB Vermoegen, Balder, Castellum ou encore Wihlborgs.

Août 2022 :

Après un mois de juillet quelque peu euphorique pour les actions, le marché a renoué en août avec la double angoisse des hausses de taux portées par l'inflation et des perspectives de ralentissement économique en Europe liées à la crise énergétique, le tout complété par une économie chinoise en dents de scie. La hausse effrénée du dollar, positive pour la majorité des entreprises européennes, inquiète par ailleurs : elle n'est pas sans impact sur l'inflation importée et met la BCE sous pression. Dans ce contexte, l'indice Eurostoxx baisse de 5,02% sur le mois. Les valeurs foncières de la zone euro sont pénalisées par le mouvement de taux d'intérêt et cèdent 10,16%. Le fonds (Part C) surperforme sensiblement avec une baisse de 7,88%. Il pâtit des fortes baisses d'Instone dans le développement immobilier en Allemagne, Segro et Tritax dans le secteur de la logistique. Il bénéficie en revanche de la sous pondération structurelle en Vonovia dans l'immobilier résidentiel et du rebond de CTP dans le secteur de la logistique.

Septembre 2022 :

Les marchés sont pénalisés par les craintes d'un ralentissement de l'activité économique après les hausses de taux de plusieurs Banques Centrales (Fed +75 bp, BoE +50 bp et BCE +75 bp) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. En zone euro, l'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre après +9,1% en août. L'Euro s'est de nouveau déprécié face au dollar. Les nouvelles sur le front politique sont marquées par l'annexion de quatre régions ukrainiennes par la Russie, l'arrivée en tête des scrutins italiens du parti Fratelli d'Italia et le vote par le Conseil Européen d'un plafonnement à 180€/MWh des revenus pour les producteurs d'électricité. L'indice Eurostoxx cède 5,02% tandis que l'indice immobilier européen amplifie la tendance, pénalisé par la hausse des taux d'intérêt et les craintes de baisse de valeurs d'actifs. En sus, les foncières néerlandaises subissent l'annonce de la fin du régime fiscal FBI. Moindre consolation, le fonds (Part C) surperforme sensiblement (+114 bp). CTP et le principal détracteur de la performance. Arima, Instone, Metrovacesa et la sous pondération en Vonovia contribuent positivement. Au dernier trimestre 2022, le fonds (Part C) a surperformé de 229 points de base par rapport à son indicateur de référence (5,73% vs 3,43%).

Octobre 2022 :

Alors que les mois d'août et septembre avaient été marqués par l'accélération de l'inflation induisant une forte remontée des taux longs, ainsi que par la poursuite de la crise énergétique en Europe d'un côté et de la politique délétaire zéro-covid en Chine de l'autre, c'est le soulagement sur tous ces fronts qui a prévalu en octobre. Le marché s'adapte à une forte hausse sur le mois. Les valeurs foncières de la zone européenne progressent bien plus modestement. Le fonds quant à lui sous performe ce mois-ci. Patrizia, Instone et VIB Vermoegen sont les principaux détracteurs de la performance d'octobre tandis que Metrovacesa et Merlin Properties contribuent positivement.

Novembre 2022 :

Le très fort rebond d'octobre des marchés Actions se poursuit et s'amplifie en novembre, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et des matières premières en général, de la détente des taux longs ainsi que des publications de résultats trimestriels, globalement plutôt satisfaisantes et parfois assorties de révisions en hausse. Dans ce contexte l'Euro Stoxx progresse de 8,09%. Le rebond du secteur immobilier est moins marqué. Les valeurs foncières de la zone euro (MSCI IMI core RE) progressent de 2,34%. Le fonds quant à lui surperforme son indice de 111 points de base (Part C). Il pâtit de la sous pondération de Vonovia mais bénéficie revanche des progressions de Nexity, Patrizia et Instone. Dans un contexte de tensions sur les taux, la priorité du secteur est la préservation de leurs bilans. SBB a annoncé des cessions d'actifs (SBB) tandis que Montea, Catena et Intervest ont procédé à des augmentations de capital. Castellum et Tag Immobilien ont de leur côté coupé leur dividende au titre de 2022.

Décembre 2022 :

À l'enthousiasme des mois d'octobre et novembre sur les marchés actions a succédé une certaine nervosité en décembre sous l'influence du discours assez ferme de la Banque Centrale Européenne qui a, entre autres, induit une remontée spectaculaire des taux d'intérêt en Europe, le rendement du Bund-10 ans étant passé de 1,81% à 2,56% en un seul mois, atteignant ainsi le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans. Le dollar poursuit aussi sa décrue, passant de 1,03\$/€ à 1,07\$/€. l'Eurostoxx perd 3,47% sur le mois. Les valeurs foncières de la zone euro résistent un peu mieux (MSCI EMU IMI -1,69%). Le fonds (Part C) surperforme sensiblement, bénéficiant de la sous pondération en Vonovia ainsi que des rebonds de Nexity, Vib Vermoegen et Arima.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C" | 971 983,81 | 1 048 176,17 |
| ALSTRIA OFFICE REIT AG-TEND | 636 195,24 | 953 062,50 |
| SHURGARD SELF STORAGE EUROPE | 303 197,30 | 942 088,20 |
| AEDIFICA SA | 1 051 073,15 | 154 380,00 |
| VONOVIA SE | 984 200,00 | 160 670,50 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | 659 879,80 | 261 479,60 |
| LEG IMMOBILIEN AG | 60 000,00 | 668 316,64 |
| ALSTRIA OFFICE AG | | 636 195,24 |
| CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG | 33 420,00 | 568 296,94 |
| KOJAMO OYJ | 65 700,00 | 475 848,30 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Néant | Néant |

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total | Néant |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total | Néant |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus | Néant |
| . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais | Néant |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6,84231 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 6,83906 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,83906 et 6,84231 Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr).

Analyse des investissements en obligations détenues en direct

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Lazard Frères Gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus;
- 2) des coûts plus élevés;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

Conditions permettant de communiquer de manière réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers :

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est, en fonction des catégories d'investissements de l'OPC, supérieur à :

- 90% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

En cas d'investissement dans plusieurs catégories, les taux susmentionnés s'appliquent par transparence à chaque catégorie.

La note ESG globale MSCI ESG Manager du portefeuille sera supérieure à celle de l'indice de référence.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

| effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg | Rémunérations fixes annuelles 2022 en € | Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en € |
|---|--|--|
| 205 | 20 102 615 | 29 964 115 |

"Personnel identifié"

| Catégorie | Nombre de salariés | Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés) |
|-------------------|---------------------------|--|
| Senior Management | 3 | 5 848 796 |
| Autres | 61 | 28 469 324 |
| Total | 64 | 34 318 120 |

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD ACTIFS REELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV LAZARD ACTIFS REELS

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD ACTIFS REELS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD ACTIFS REELS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, en date de signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

20 mars 2023

Gilles DUNAND-ROUX



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD ACTIFS REELS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV LAZARD ACTIFS REELS

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, en date de signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

20 mars 2023

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 11 236 823,93 | 23 166 700,90 |
| Actions et valeurs assimilées | 11 169 604,91 | 23 022 376,25 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 11 169 604,91 | 23 022 376,25 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 67 219,02 | 144 324,65 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 67 219,02 | 144 324,65 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 12 053,96 | 15 994,75 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 12 053,96 | 15 994,75 |
| COMPTES FINANCIERS | 439 116,71 | 381 962,85 |
| Liquidités | 439 116,71 | 381 962,85 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 11 687 994,60 | 23 564 658,50 |

PASSIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 11 136 197,04 | 21 455 189,39 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 447 493,86 | |
| Report à nouveau (a) | 51,47 | 11,10 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -260 965,41 | 1 723 055,59 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 344 351,61 | 355 747,88 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 11 667 128,57 | 23 534 003,96 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 20 866,03 | 30 654,54 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 20 866,03 | 30 654,54 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 11 687 994,60 | 23 564 658,50 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 677 504,13 | 742 969,18 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 677 504,13 | 742 969,18 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 36,88 | 34,72 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 36,88 | 34,72 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 677 467,25 | 742 934,46 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 245 550,03 | 362 959,59 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 431 917,22 | 379 974,87 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -87 565,61 | -24 226,99 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 344 351,61 | 355 747,88 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la Sicav. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\text{x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}} \\ 365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de la SICAV

La SICAV effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

| Frais facturés | Assiette | Taux Barème | |
|---|--|---|--------------|
| Frais de gestion financière | Actif net | 1,48% TTC Taux maximum | |
| Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | 0,02%TTC Taux maximum | |
| Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire) | Prélèvement maximum sur chaque transaction | Instruments sur marché à terme et autres opérations | De 0 à 0,20% |
| Commission de surperformance | N.A | Néant | |

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|------------------------------------|---|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | Capitalisation | Capitalisation |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 23 534 003,96 | 26 029 688,81 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 1 887 652,10 | 3 265 328,08 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -6 512 055,17 | -8 472 853,22 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 596 883,55 | 2 455 754,62 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -1 539 689,48 | -723 257,49 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -54 325,05 | -49 086,41 |
| Différences de change | -96 900,19 | 10 646,10 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -7 429 255,23 | 766 466,76 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -4 605 439,33 | 2 823 815,90 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -2 823 815,90 | -2 057 349,14 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -151 103,14 | -128 658,16 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 431 917,22 | 379 974,87 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 11 667 128,57 | 23 534 003,96 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 439 116,71 | 3,76 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 439 116,71 | 3,76 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 SEK | | Devise 2 GBP | | Devise 3 NOK | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 528 893,81 | 4,53 | 352 892,22 | 3,02 | 250 977,51 | 2,15 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | 1 926,13 | 0,02 | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/12/2022 |
|---------------------------------|----------------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Souscriptions à recevoir | 1 401,90 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 10 652,06 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 12 053,96 |
| DETTES | | |
| | Rachats à payer | 6 042,66 |
| | Frais de gestion fixe | 14 823,37 |
| TOTAL DES DETTES | | 20 866,03 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -8 812,07 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|------------|---------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 1 178,508 | 1 428 332,04 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -2 030,293 | -2 438 292,75 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -851,785 | -1 009 960,71 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 7 695,267 | |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 564,181 | 459 320,06 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -5 148,344 | -4 073 762,42 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -4 584,163 | -3 614 442,36 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 5 998,843 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | |
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | |
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 144 948,89 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,49 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 100 601,14 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,49 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/12/2022 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/12/2022 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|--------------|--|------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 67 219,02 |
| | FR0011291657 | LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C" | 67 219,02 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 67 219,02 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 51,47 | 11,10 |
| Résultat | 344 351,61 | 355 747,88 |
| Total | 344 403,08 | 355 758,98 |

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 225 871,36 | 192 689,94 |
| Total | 225 871,36 | 192 689,94 |

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 118 477,15 | 162 978,29 |
| Report à nouveau de l'exercice | 54,57 | 90,75 |
| Capitalisation | | |
| Total | 118 531,72 | 163 069,04 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 5 998,843 | 10 583,006 |
| Distribution unitaire | 19,75 | 15,40 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 12 578,24 | |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 447 493,86 | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -260 965,41 | 1 723 055,59 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 186 528,45 | 1 723 055,59 |

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------|-------------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -174 624,68 | 933 598,37 |
| Total | -174 624,68 | 933 598,37 |

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 361 153,13 | 789 457,22 |
| Capitalisation | | |
| Total | 361 153,13 | 789 457,22 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 27 686 417,96 | 33 749 361,14 | 26 029 688,81 | 23 534 003,96 | 11 667 128,57 |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" en EUR | | | | | |
| Actif net | 15 088 663,48 | 20 110 430,30 | 15 079 983,75 | 12 748 663,49 | 7 655 804,23 |
| Nombre de titres | 13 172,000 | 14 075,000 | 11 368,385 | 8 547,052 | 7 695,267 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 145,51 | 1 428,80 | 1 326,48 | 1 491,58 | 994,87 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 13,47 | 49,72 | 10,68 | 109,23 | -22,69 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 19,21 | 21,91 | 16,44 | 22,54 | 29,35 |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" en EUR | | | | | |
| Actif net | 12 597 754,48 | 13 638 930,84 | 10 949 705,06 | 10 785 340,47 | 4 011 324,34 |
| Nombre de titres | 15 339,000 | 13 515,000 | 11 936,996 | 10 583,006 | 5 998,843 |
| Valeur liquidative unitaire | 821,28 | 1 009,16 | 917,29 | 1 019,11 | 668,68 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 43,43 | 78,53 | 86,08 | 74,59 | 60,20 |
| Distribution unitaire sur résultat | 13,79 | 15,52 | 11,43 | 15,40 | 19,75 |
| Crédit d'impôt unitaire | 1,108 | 0,845 | 0,563 | 1,368 | (*) |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| DEUTSCHE WOHNEN SE | EUR | 10 430 | 207 400,55 | 1,78 |
| INSTONE REAL ESTATE GROUP AG | EUR | 41 740 | 336 841,80 | 2,88 |
| LEG IMMOBILIEN AG | EUR | 4 400 | 267 784,00 | 2,30 |
| PATRIZIA IMMOBILIEN AG | EUR | 19 790 | 205 024,40 | 1,76 |
| TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN | EUR | 18 630 | 112 618,35 | 0,96 |
| VIB VERMOEGEN AG | EUR | 18 414 | 373 804,20 | 3,20 |
| VONOVIA SE | EUR | 16 140 | 355 402,80 | 3,05 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 1 858 876,10 | 15,93 |
| BELGIQUE | | | | |
| AEDIFICA SA | EUR | 8 690 | 658 702,00 | 5,65 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 658 702,00 | 5,65 |
| ESPAGNE | | | | |
| ARIMA REAL ESTATE SOCIMI SA | EUR | 71 650 | 537 375,00 | 4,61 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA | EUR | 78 840 | 691 821,00 | 5,93 |
| METROVACESA BEARER SHS | EUR | 34 370 | 218 936,90 | 1,87 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 1 448 132,90 | 12,41 |
| FINLANDE | | | | |
| KOJAMO OYJ | EUR | 22 650 | 312 570,00 | 2,68 |
| TOTAL FINLANDE | | | 312 570,00 | 2,68 |
| FRANCE | | | | |
| ARGAN | EUR | 6 710 | 508 618,00 | 4,36 |
| COVIVIO SA | EUR | 12 290 | 681 480,50 | 5,84 |
| GECINA NOMINATIVE | EUR | 8 250 | 784 987,50 | 6,73 |
| ICADE EMGP | EUR | 13 660 | 549 678,40 | 4,71 |
| KLEPIERRE | EUR | 33 440 | 719 963,20 | 6,17 |
| NEXITY | EUR | 18 760 | 488 885,60 | 4,19 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 19 040 | 925 915,20 | 7,94 |
| TOTAL FRANCE | | | 4 659 528,40 | 39,94 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| AROUNDTOWN SA | EUR | 104 895 | 228 985,79 | 1,96 |
| SHURGARD SELF STORAGE EUROPE | EUR | 10 690 | 458 066,50 | 3,93 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 687 052,29 | 5,89 |
| NORVEGE | | | | |
| ENTRA ASA | NOK | 24 940 | 250 977,51 | 2,15 |
| TOTAL NORVEGE | | | 250 977,51 | 2,15 |
| PAYS-BAS | | | | |
| CTP NV W/I | EUR | 37 317 | 411 979,68 | 3,53 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 411 979,68 | 3,53 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| SEGRO REIT | GBP | 25 000 | 215 159,20 | 1,84 |
| TRITAX BIG BOX REIT | GBP | 88 170 | 137 733,02 | 1,18 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 352 892,22 | 3,02 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|------------|---------------------|----------------------|---------------|
| SUEDE | | | | |
| AMASTEN FASTIGHETS AB | SEK | 4 516 | 8 418,58 | 0,08 |
| CASTELLUM AB | SEK | 13 490 | 153 154,16 | 1,32 |
| FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS | SEK | 30 070 | 131 201,76 | 1,12 |
| SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NO | SEK | 45 160 | 70 581,22 | 0,60 |
| WIHLBORGS FASTIGHETER AB | SEK | 23 450 | 165 538,09 | 1,42 |
| TOTAL SUEDE | | | 528 893,81 | 4,54 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 11 169 604,91 | 95,74 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 11 169 604,91 | 95,74 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C" | EUR | 34 | 67 219,02 | 0,57 |
| TOTAL FRANCE | | | 67 219,02 | 0,57 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 67 219,02 | 0,57 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 67 219,02 | 0,57 |
| Créances | | | 12 053,96 | 0,11 |
| Dettes | | | -20 866,03 | -0,18 |
| Comptes financiers | | | 439 116,71 | 3,76 |
| Actif net | | | 11 667 128,57 | 100,00 |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "D" | EUR | 5 998,843 | 668,68 | |
| Action LAZARD ACTIFS REELS "C" | EUR | 7 695,267 | 994,87 | |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD ACTIFS REELS "D"

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 118 477,15 | EUR | 19,75 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 118 477,15 | EUR | 19,75 | EUR |

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD ACTIFS REELS

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10 avenue Percier - 75008 Paris
342 836 962 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

344 403,08 € somme distribuable afférente au résultat.

186 528,45 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes.

et décide de leur affectation comme suit :

1- Somme distribuable afférente au résultat

Action C : 225 871,36 € capitalisation.

Action D : 118 531,72 € distribution.

2- Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

Action C : -174 624,68 € capitalisation.

Action D : 361 153,13 € report.

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « **D** » recevra un dividende net de : **19,75 €**.

Rappel des exercices précédents :

| <u>Exercices</u> | <u>Montant unitaire/action</u> |
|------------------|--------------------------------|
| 2021 | 15,40 catégorie actions « D » |
| 2019 | 15,52 catégorie actions « D » |
| 2018 | 13,79 catégorie actions « D » |
| 2017 | 16,48 catégorie actions « D » |
| 2016 | 10,27 catégorie actions « D » |

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD ACTIFS REELS

Identifiant d'entité juridique : 969500ZUSZ97YCOC5R59

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 81,55% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce

produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

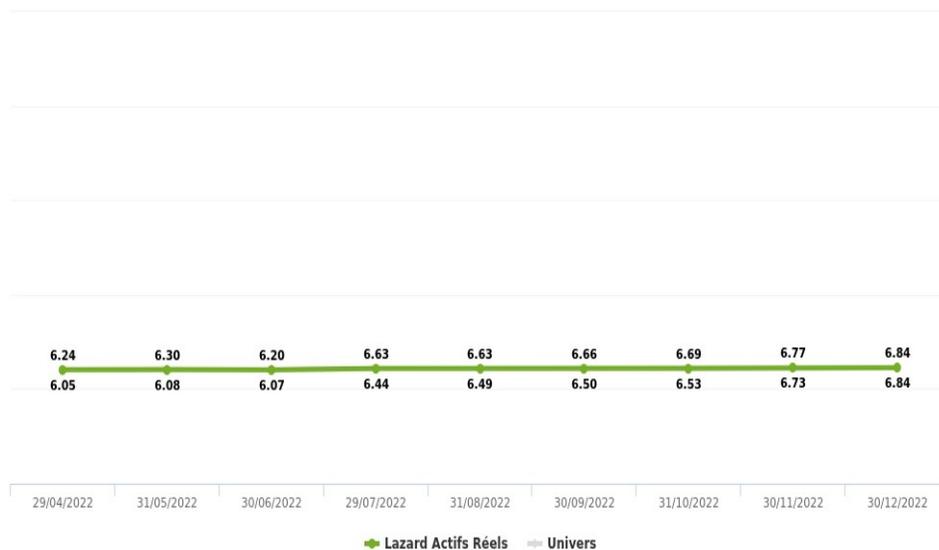
Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations MSCI (échelle comprise entre 0 et 10).

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

| | Règle | Part moyenne du portefeuille |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| Empreinte carbone en M euros | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 23,83% |

| | Règle | Part moyenne du portefeuille |
|---|---|------------------------------|
| Intensité carbone | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 13,69% |
| Augmentation température implicite en 2100 | ≤2°C | 38,37% |
| Nombre de brevets bas carbone | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | - |
| % femmes dans le management exécutif | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | - |
| Nombre heures de formation pour les salariés | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 0,82% |
| Couverture des avantages sociaux | Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr | 8,96% |
| Politiques de diversité par le management | Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr | 7,75% |

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités liées aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.

De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
31/01/2022 au
31/12/2022

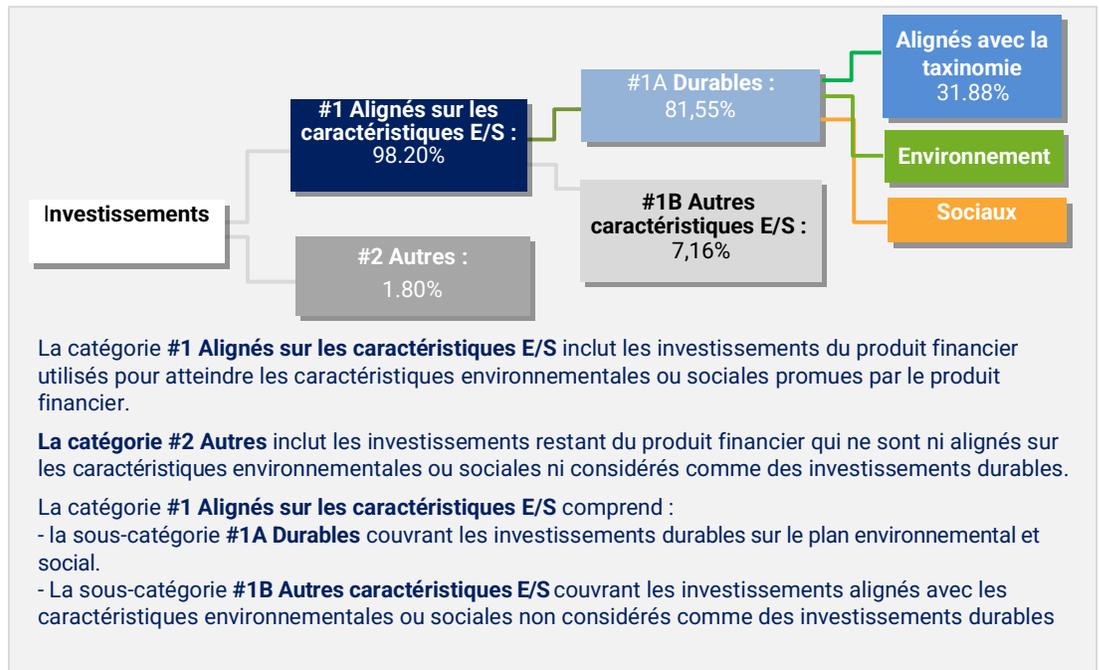
| Investissements les plus importants | Secteur | Pourcentage d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|------------|
| 1. UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE | Activités immobilières | 7,62% | France |
| 2. MERLIN PROPERTIES SOCIMI, S.A. | Activités immobilières | 6,16% | Espagne |
| 3. GECINA SA | Activités immobilières | 5,84% | France |
| 4. COVIVIO SA | Activités immobilières | 5,31% | France |
| 5. ICADE S.A. | Activités immobilières | 4,78% | France |
| 6. LEG IMMOBILIEN SE | Activités immobilières | 4,68% | Allemagne |
| 7. KLEPIERRE SA | Activités immobilières | 4,65% | France |
| 8. AEDIFICA NV | Activités immobilières | 4,49% | Belgique |
| 9. ARGAN SA | Construction | 4,36% | États-Unis |
| 10. AROUNDTOWN SA | Activités immobilières | 4,24% | Luxembourg |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

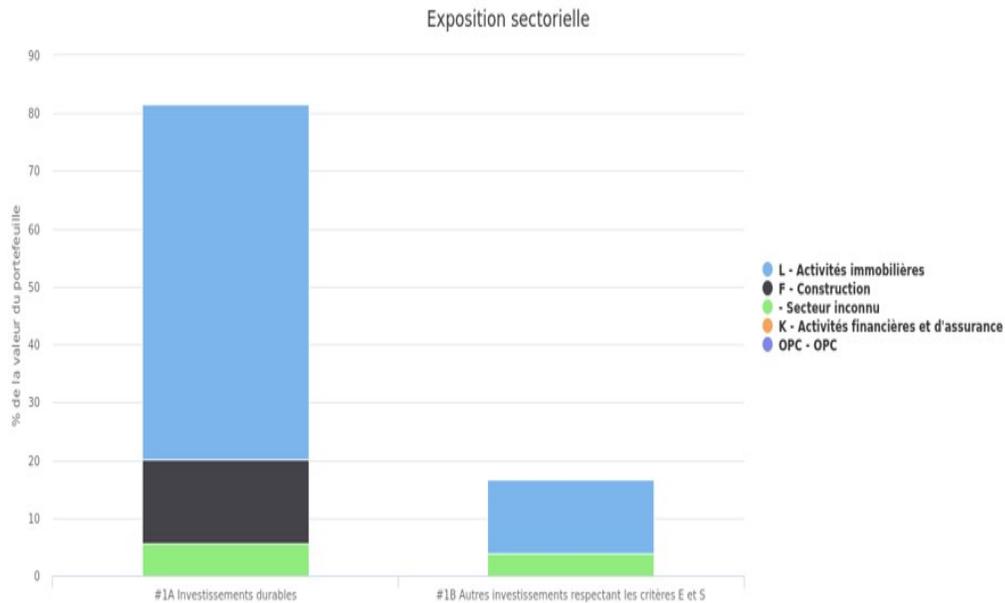
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



| Détail des investissements durables | |
|--|--------|
| Rappel du poids des investissements durables en portefeuille | 81.55% |
| Dont investissements durables E | 64.98% |
| Dont investissements durables S | 56.64% |

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 0% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Est-ce que le produit financier a investi dans des activités alignées avec la Taxinomie qui sont liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire ?**

- Oui :
- dans le secteur des combustibles fossiles
 - dans le secteur de l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 35,81%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 56,64%.

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 11.28%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit

high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 98.20%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de MSCI

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.